



Conseil de sécurité

Quatre-vingtième année

Provisoire

9956^e séance

Lundi 14 juillet 2025, à 10 heures

New York

Président : M. Ahmad (Pakistan)

Membres : Algérie M^{me} Lahouati
Chine M. Geng Shuang
Danemark M^{me} Lassen
États-Unis d'Amérique M^{me} Shea
Fédération de Russie M^{me} Evstigneeva
France M. Bonnafont
Grèce M. Thanopoulos
Guyana M^{me} Persaud
Panama M. Alfaro de Alba
République de Corée M. Sangjin Kim
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord Dame Barbara Woodward
Sierra Leone M. Kanu
Slovénie M. Žbogar
Somalie M. Ibrahim

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Barbade et d'Haïti à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2025/454, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique et le Panama.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Chine, Danemark, France, Grèce, Guyana, Pakistan, Panama, République de Corée, Fédération de Russie, Sierra Leone, Slovénie, Somalie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2785 (2025).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Shea (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis remercient le Panama, coauteur de la résolution, du travail accompli pour permettre au Conseil de sécurité d'adopter à l'unanimité ce texte important (résolution 2785 (2025)).

Il reste moins d'un an avant l'échéance de la feuille de route élaborée par le Conseil présidentiel de transition pour rétablir les institutions démocratiques en Haïti, qui prévoit notamment des élections pour faciliter l'installation d'un président démocratiquement élu d'ici à février 2026. Le maintien de la présence du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) contribuera à accompagner Haïti dans son parcours vers cette transition démocratique. La reconduction, aujourd'hui, du mandat du BINUH franchit un étape importante vers cet objectif. Appuyer la sécurité des élections et la participation de tous les secteurs de la société est indispensable pour un progrès politique durable en Haïti. Sans le BINUH, il serait moins probable de voir concrétisée la vision d'une société plus forte et plus résiliente.

Les États-Unis continuent de travailler en étroite collaboration avec les acteurs mobilisés pour la sécurité d'Haïti afin de faire avancer les choses. Dans ce sens, nous encourageons les parties prenantes et donateurs internationaux à prendre part aux discussions et à apporter leur juste contribution. Nous remercions ceux qui ont déjà apporté un concours substantiel. La situation exige toutefois que d'autres répondent présent et contribuent davantage. Nous devons soutenir les efforts du BINUH, du Gouvernement haïtien, de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS) et des organisations régionales, notamment l'Organisation des États américains (OEA), avec des moyens qui soient viables, du point de vue financier et stratégique, pour les membres du Conseil.

Nous l'avons déjà dit : le BINUH représente un pan de la riposte opposée par la communauté internationale à l'insécurité en Haïti. Des options impliquant l'ONU, un rôle plus important pour les organisations régionales comme l'OEA et le maintien de la MMAS dotée d'un mandat au titre du Chapitre VII ne sont pas incompatibles.

Nous restons saisis de la crise sécuritaire en Haïti, en particulier l'abjecte violence des bandes organisées et la corruption endémique. Dans ce sens, nous apprécions le large soutien que le Conseil a apporté aux États-Unis s'agissant d'inscrire la coalition de gangs Viv Ansanm et Gran Grif au régime de sanctions concernant Haïti. Ces bandes ont tué, et continuent d'attaquer, des citoyens haïtiens, des membres des forces de sécurité haïtiennes et des membres du personnel de la MMAS. Elles restent déterminées à renverser le Gouvernement haïtien. Nous devons continuer de montrer que le Conseil est prêt à agir en demandant des comptes à ces groupes et à d'autres qui menacent la paix et la stabilité.

Notre travail est loin d'être terminé. La prorogation du mandat du BINUH est une mesure positive à l'appui du peuple haïtien, mais nous devons continuer d'affiner notre approche.

En tant que membres du Conseil, nos efforts collectifs continus ont le pouvoir d'assurer un avenir plus juste et plus pacifique pour tous les Haïtiens. Nous invitons tous les membres du Conseil et tous les États Membres à se joindre à nous pour renforcer leur soutien.

M. Alfaro de Alba (Panama) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de l'inclusion récente de coalitions de gangs dans le régime de sanctions établi en vertu de la résolution 2653 (2022). Il s'agit d'une étape importante, mais elle ne suffira pas à démanteler les structures qui perpétuent la violence et affaiblissent les institutions.

Nous remercions les États-Unis, corédacteurs du texte, de leur travail, et tous les membres du Conseil de leur approche constructive en vue du renouvellement de ce mandat.

En tant que pays de la région, nous reconnaissons les contraintes posées par les conditions d'insécurité en Haïti. Dans ce contexte, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti reste un acteur incontournable pour soutenir le pays dans ses efforts en faveur de la stabilité.

La crise de l'insécurité dans le pays est complexe, et c'est précisément en raison de son caractère multidimensionnel que nous ne devons pas négliger le renforcement des institutions et l'avancement du processus politique en vue de la tenue d'élections lorsque les conditions le permettront.

Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti reste indispensable pour accompagner les autorités haïtiennes sur cette voie, en appuyant la promotion des droits humains, l'état de droit et le dialogue politique. Sans ces éléments, il n'y aura pas de stabilité durable.

La résolution (résolution 2785 (2025)) constitue une réponse formelle de la part du Conseil. Mais elle doit également refléter un engagement clair à examiner les recommandations contenues dans la lettre du Secrétaire général datée du 24 février (S/2025/122) et, comme le texte lui-même l'indique clairement, nous devons le faire sans délai.

Ce n'est pas au moment du renouvellement du mandat de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, fin septembre, qu'il faudra respecter cet engagement, car il sera trop tard : c'est maintenant.

La crise en Haïti, ses causes et la configuration de ses complexités politiques, économiques et de sécurité sont bien connues depuis longtemps, peut-être trop longtemps.

Cependant, la responsabilité de trouver des solutions concrètes est sans cesse reportée en raison de tergiversations sans fin, dans une sorte de chronique d'une mort annoncée, pour reprendre l'expression judicieuse de l'éminent auteur colombien Gabriel García Márquez.

C'est le moment d'agir. Le peuple haïtien ne peut pas et ne doit pas attendre davantage.

M. Bonnafont (France) : La France remercie les États-Unis et le Panama de leur travail comme coplumes, qui a permis d'aboutir à l'adoption à l'unanimité de la résolution de renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) (résolution 2785 (2025)).

Ce bureau a un rôle à jouer pour accompagner les autorités haïtiennes en vue d'un retour à la stabilité et d'une sortie durable de la crise profonde qui traverse le pays. Ce soutien est nécessaire pour faciliter le processus de transition politique, pour aider à la pleine mise en œuvre du régime de sanctions, pour accompagner la montée en capacités des forces de sécurité haïtiennes, pour mettre en place des mécanismes de démobilisation des gangs, et pour œuvrer au renforcement des systèmes judiciaire et pénitentiaire haïtiens.

La France remercie M^{me} María Isabel Salvador pour son action et salue la nomination de M. Carlos Ruiz Massieu comme nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUH. Elle lui exprime son plein soutien. Nous espérons qu'il pourra présenter, dans les mois qui viennent, des propositions sur le rôle que le Bureau pourra être amené à jouer.

Ce renouvellement technique de quelques mois ne doit pas nous faire oublier l'urgence d'une action du Conseil pour renforcer le soutien à la sécurité en Haïti. La France se félicite que le Conseil ait exprimé, dans la résolution que nous venons d'adopter, son intention d'examiner sans délai les recommandations du Secrétaire général de février dernier.

Les efforts déployés par le Kenya et les États de la région, que nous saluons et qui sont plus nécessaires que jamais, doivent s'accompagner d'un cadre clair fourni par les Nations Unies. Ils doivent apporter une expertise stratégique et opérationnelle, ainsi qu'un soutien logistique essentiel.

Près de cinq mois après que le Secrétaire général a transmis ses recommandations, l'urgence de la situation sécuritaire et humanitaire nous oblige à avancer. Il en va de l'efficacité et de la pérennité des efforts menés sous l'égide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de notre engagement collectif pour Haïti. La France continuera à travailler avec tous les membres du Conseil en ce sens.

M. Kanu (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, la Somalie et mon pays, la Sierra Leone, et du Guyana (groupe A3+).

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2785 (2025), prorogeant le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) jusqu'au 31 janvier 2026. Nous remercions les États-Unis et le Panama d'avoir facilité les négociations et nous exprimons notre reconnaissance aux délégations qui ont soutenu notre appel en faveur de l'inclusion de termes plus forts dans le texte, pour signaler l'intention du Conseil d'examiner sans délai les recommandations du Secrétaire général sur le renforcement du soutien de l'ONU à Haïti, avec l'urgence que la situation exige.

Le groupe A3+ réaffirme son plein appui au renouvellement du mandat du BINUH et se réjouit à la perspective de discuter avec les autres membres du Conseil

des propositions d'un rôle renforcé du BINUH s'agissant d'appuyer la transition politique en Haïti et de renforcer l'application de la loi face aux gangs.

Nous saluons le dévouement et l'engagement de l'équipe du BINUH dans l'exécution de son mandat et dans ses efforts pour apporter des changements concrets dans la vie du peuple haïtien, malgré les obstacles opérationnels et personnels découlant de l'environnement dangereux dans lequel la mission est obligée d'agir.

À cet égard, nous avons pris note des mesures prises par le Secrétariat de l'ONU pour adapter l'application du mandat de la mission aux changements de l'environnement opérationnel en Haïti, ainsi que des quatre mesures stratégiques définies pour garantir une mission plus ciblée et plus efficace.

Nous soulignons la nécessité de veiller à ce que la mission dispose de ressources et d'équipements adéquats pour soutenir les efforts déployés par les Haïtiens en vue de rétablir la sécurité et la stabilité, notamment en renforçant les institutions nationales, en développant les moyens d'action de la Police nationale d'Haïti et en appuyant, entre autres, le dialogue politique, la réforme de la justice et la lutte contre la violence locale, aujourd'hui et à plus long terme.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine se félicite de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de la résolution 2785 (2025) sur le renouvellement du mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

La situation actuelle en Haïti reste complexe et grave. La prorogation du mandat du BINUH permettra à l'ONU de continuer de soutenir la stabilisation d'Haïti. La résolution reflète la volonté commune et les actions collectives de la communauté internationale pour aider Haïti à surmonter ses difficultés.

À cet égard, je réaffirme l'appui de la Chine au BINUH, je salue la Représentante spéciale Salvador pour le travail qu'elle a accompli au cours des deux dernières années et je félicite le Représentant spécial Ruiz Massieu de sa nomination.

Parmi les nombreuses crises que connaît Haïti, la crise politique est particulièrement critique. L'accompagnement du processus politique haïtien est l'un des éléments fondamentaux du mandat du BINUH en tant que mission politique spéciale. La Chine appelle toutes les parties et factions haïtiennes à renforcer leur unité et à assumer leurs responsabilités.

Nous espérons que le BINUH, que nous soutenons, redoublera d'efforts pour faire avancer le processus politique en resserrant sa coordination et sa collaboration avec la Communauté des Caraïbes et d'autres organisations régionales.

Nous prenons note des efforts déployés par le Secrétariat pour optimiser la mise en œuvre du mandat du BINUH. Nous espérons qu'il maintiendra la communication avec le Conseil sur ce sujet et que ces changements aideront la mission à mieux s'adapter à l'évolution de la situation et à jouer son rôle plus efficacement.

La résolution 2785 (2025) qui vient d'être adoptée réaffirme l'engagement du Conseil en faveur d'une solution globale, prise en main et dirigée par les Haïtiens, qui s'attaque aux causes profondes des crises multidimensionnelles qui touchent Haïti. Nous encourageons les autorités haïtiennes, les pays de la région et la communauté internationale à adopter des mesures à plusieurs volets visant le processus politique, l'appui à la sécurité, l'embargo sur les armes, les sanctions, le développement économique et l'aide humanitaire afin de s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes des crises et de créer des synergies.

S'agissant d'améliorer la situation en Haïti, et notamment de la suite à donner aux recommandations du Secrétaire général, nous sommes prêts à communiquer ouvertement avec toutes les parties, à envisager des solutions viables et à rechercher le consensus le plus large possible. La Chine est prête à continuer de collaborer

avec la communauté internationale pour jouer un rôle constructif afin d'aider Haïti à s'extraire de la crise au plus vite.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Pierre (Haïti) : Qu'il me soit permis de remercier et de féliciter les membres du Conseil de sécurité, notamment les porte-plume pour Haïti que sont le Panama et les États-Unis d'Amérique, d'avoir facilité l'adoption à l'unanimité de la résolution 2785 (2025) prorogeant jusqu'au 31 janvier 2026 le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH).

J'en profite pour souhaiter la bienvenue et du succès au nouveau Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du BINUH, M. Carlos Ruiz Massieu, en remplacement de M^{me} María Isabel Salvador, qui a fait un travail remarquable.

La prolongation de la mission du BINUH devrait aider les autorités haïtiennes à entamer un vrai dialogue politique et à renforcer la bonne gouvernance, la sécurité, la justice et la promotion des droits humains, qui sont plus que jamais d'actualité. Nous comptons beaucoup sur le BINUH pour nous aider à exécuter les principaux éléments de la feuille de route du Gouvernement haïtien, tels que la planification et l'exécution du calendrier référendaire constitutionnel et électoral et le renforcement des capacités institutionnelles, notamment dans les domaines de la justice et de la Police nationale d'Haïti. Nous nous attendons aussi à une meilleure coordination de l'action humanitaire et sécuritaire avec les autres instances onusiennes et partenaires internationaux, notamment l'Organisation des États américains et la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La mission du BINUH doit s'inscrire aussi dans un plan global de soutien aux autorités haïtiennes, permettant de mieux aborder cette grave crise qui secoue le pays. Nous accueillons avec satisfaction la volonté exprimée par le Conseil de sécurité, dans cette résolution, d'examiner sans délai les recommandations formulées par le Secrétaire général le 24 février 2025 (S/2025/122) sur les options quant au rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer pour maintenir la sécurité et la stabilité en Haïti.

Pour conclure, je remercie tous les intervenants pour leur soutien à cette résolution et à Haïti. Je remercie aussi nos amis de la CARICOM, représentés ici par la Barbade, pour le soutien qu'ils ne manqueront pas de donner à Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Barbade.

M. Jackman (Barbade) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

La CARICOM se félicite que le Conseil ait pris la décision unanime de renouveler le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Nous remercions tout particulièrement les rédacteurs, le Panama et les États-Unis.

Le BINUH continuera de jouer un rôle essentiel pour aider Haïti à sortir de la crise multidimensionnelle actuelle. À cet égard, Haïti, le BINUH, l'ensemble du système des Nations Unies et la Mission multinationale d'appui à la sécurité peuvent continuer à compter sur la détermination totale de la CARICOM à atteindre les objectifs de paix, de sécurité et de développement durable, qui sont essentiels pour le peuple haïtien et les peuples de l'ensemble de la région des Caraïbes. La CARICOM est convaincue qu'Haïti peut sortir de sa situation actuelle sur la base de solutions dirigées par les Haïtiens et d'un soutien résolu de la part de la communauté internationale.

Les chefs de gouvernement de la CARICOM ont réaffirmé leur préoccupation et leur détermination lorsqu'ils se sont réunis la semaine dernière en Jamaïque, s'engageant à

« redoubler d'efforts pour collaborer avec tous les acteurs concernés afin de mobiliser des ressources pour l'appui à la sécurité, et à fournir une aide humanitaire directe. [...] Les chefs de gouvernement ont convenu qu'il est urgent d'agir pour faire face à la crise humanitaire en Haïti et ont appelé les partenaires internationaux à se mobiliser et à fournir le soutien nécessaire pour rétablir la sécurité et la stabilité en Haïti ».

La CARICOM accueille également avec satisfaction la volonté exprimée par le Conseil d'examiner sans délai les recommandations formulées par le Secrétaire général le 24 février 2025 (S/2025/122) sur les options quant au rôle que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer pour garantir la sécurité et la stabilité en Haïti. Notre région a déjà exprimé son plein appui à ces recommandations et nous saisissons cette occasion pour le réaffirmer.

Nous encourageons le Conseil à réaffirmer l'importance de l'intégration stratégique entre le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies au sens large. Si le BINUH est chargé du mandat politique, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, parallèlement à l'action humanitaire, fournissent des capacités essentielles dans des domaines tels que la gouvernance locale, la lutte contre la violence, la mise en place des institutions, l'accès à la justice et la consolidation de la paix. Le renouvellement de cette mission doit promouvoir explicitement la complémentarité entre le dialogue politique et l'exécution des opérations, en renforçant leur cohérence et leur incidence collective à l'échelle du système des Nations Unies.

Nous notons également avec satisfaction que le 8 juillet, le Comité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti a approuvé l'inscription de deux noms sur la liste des individus et entités visés par les sanctions imposées par le Conseil et adoptées au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour féliciter S. E. M. Carlos G. Ruiz Massieu de son accession à ses nouvelles responsabilités de Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti et Chef du BINUH. La CARICOM exprime toute sa reconnaissance à la Représentante spéciale sortante, S. E. M^{me} María Isabel Salvador, pour son dévouement et les services qu'elle a rendus. Nous attendons avec intérêt de poursuivre et d'approfondir le dialogue avec le nouveau Représentant spécial.

La séance est levée à 10 h 30.